



# 2<sup>es</sup> Journées francophones de la sécurité routière

Le permis à points  
luxembourgeois

Namur, le 19 octobre 2022



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Mobilité  
et des Travaux publics

Département de la mobilité  
et des transports



## Résumé

- Historique
- Introduction
- Fonctionnement
- Barème des infractions
- Reforme 2015
- Evolution future





## Historique

- Chambre des Députés a demandé le permis à points depuis 1989
- Annoncé dans les déclarations gouvernementales de 1994 et 1999
- Introduction du permis à points concrétisée début 2000
- Première discussion en 2002 entre son Altesse Royale le Grand-Duc Henri et le Premier Ministre Jean-Claude Juncker sur leur préoccupation face au nombre élevé d'accidents de la route
- Signal important dans le combat contre l'insécurité routière exprimant la volonté du Gouvernement luxembourgeois de faire de la lutte contre les accidents routiers une priorité absolue



## Introduction

- Volonté de créer une mesure de sécurité routière préventive et répressive
- Elaboration d'un projet de loi instaurant le permis à points par le ministre des Transports
- Système du permis à points introduit au Code de la Route luxembourgeois par la loi du 2 août 2002



## Fonctionnement

Le permis à points est un systeme éducatif avec trois fonctions :

### Fonction dissuasive

> rendre attentif le chauffeur verbalisé sur l'infraction commise

### Fonction pédagogique

> après une perte de points un stage de sensibilisation peut être fait

### Fonction psychologique

> restitution totale des points perdus après 3 ans sans infraction  
(à partir de la dernière infraction commise)





## Fonctionnement

*Les principes de base du permis à points :*

- Le capital initial de 12 points
- Les retraits de points
- La suspension du permis de conduire
- La possibilité de « rachat » de points par stage de formation
- Pas de distinction entre les catégories de conducteurs



## Fonctionnement

*Pour qui le système du permis à points est valable ?*

Tout détenteur d'un permis de conduire national ou étranger, conduisant un véhicule sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg, indépendamment du fait qu'il soit résident ou non.



## Fonctionnement

### Pour le résident

- Le permis de conduire est doté d'un capital de 12 points
- Avertissement taxé > max perte de points 6
- Condamnation judiciaire > max perte de points 8
- Impossible de perdre 12 points en même temps
- Le solde du capital de points ne peut pas être négatif





## Fonctionnement

### Le capital de points pour le résident

- Le capital de points du permis de conduire est automatiquement reconduit à **12 points**, si aucune infraction entraînant une nouvelle perte de points n'a été commise endéans 3 ans.
- Un stage de récupération de 3 points pourra volontairement être fait au Centre de Formation pour Conducteurs à Colmar-Berg avec un minimum d'un point.
- La participation au stage de récupération ne pourra être autorisée que tous les 3 ans.



## Fonctionnement

### L'avertissement taxé pour le résident

- Avertissement taxé pour toute infraction ne constituant pas de délit
- Payé sur place, via Guichet.lu ou encore par virement bancaire
- Délai de paiement de 45 jours
- Chaque avertissement taxé dressé peut être contesté avant paiement auprès de la Police, du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics ou devant les juridictions administratives



## Fonctionnement

### Le procès-verbal pour le résident

- En cas de délit, la Police rédige un procès-verbal
- Procès-verbal est transmis au Parquet
- Le procureur d'Etat citera le conducteur au Tribunal
- Si condamné, le jugement est transmis au ministre des Transports pour procéder aux démarches administratives à l'égard du permis de conduire



## Fonctionnement

### La perte intégrale du capital des points du résident

- Droit de conduire suspendu pour 12 mois
- Aucune grâce ne pourra être accordée
- Suspension du droit de conduire ferme et sans exceptions

En cas de récidive, c'est-à-dire dans le cas d'une nouvelle perte de l'intégralité du capital de points dans un délai de 3 ans à compter de la fin de la première suspension, la deuxième suspension du droit de conduire s'élève à 24 mois.





## Fonctionnement

### Comment récupérer son droit de conduire en tant que résident ?

Le droit de conduire est restitué après une période de 12 mois respectivement de 24 mois après le début de la suspension du droit de conduire et sous condition du conducteur d'avoir participé à un stage de formation obligatoire de **6 jours** au Centre de Formation de Conducteurs de Colmar-Berg.

Ensuite, le capital de points est reconduit automatiquement à 12 points.



## Fonctionnement

### Pour le non-résident

- Un compte de points fictif est établi en cas d'infraction sur le territoire du Luxembourg entraînant une perte de points
- Capital de 12 points sur le compte fictif
- Avertissement taxé ou condamnation judiciaire > perte de points
- Aucune répercussion sur le solde du permis à points du pays de résidence si un système de permis à points y existe



## Fonctionnement

### Que se passe-t-il si le non-résident perd tout ses points ?

- Contrairement au résident luxembourgeois, le permis de conduire n'est pas retiré physiquement
- Droit de conduire suspendu uniquement pour le territoire du Grand-Duché de Luxembourg pendant une période de 12 mois, en cas de récidive, de 24 mois
- Le conducteur reste autorisé à conduire dans tous les autres pays
- Les autorités des pays limitrophes du Luxembourg (BE, DE, FR) sont informées



## Fonctionnement

### Comment récupérer ses points ou son droit de conduire en tant que non-résident ?

En ce qui concerne la récupération de points ainsi que la restitution du droit de conduire sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg, la législation prévoit les mêmes modalités à l'égard d'un non-résident que celles à l'égard d'un résident luxembourgeois.

- > **Formation obligatoire de 6 jours au Centre de Formation pour Conducteurs**





## Barème des infractions

- Toutes les contraventions considérées comme graves ont été reprises dans le barème des infractions
- Pas de distinction de la catégorie de véhicule utilisé
- Déductions de points allant de 6 à 1 point(s)

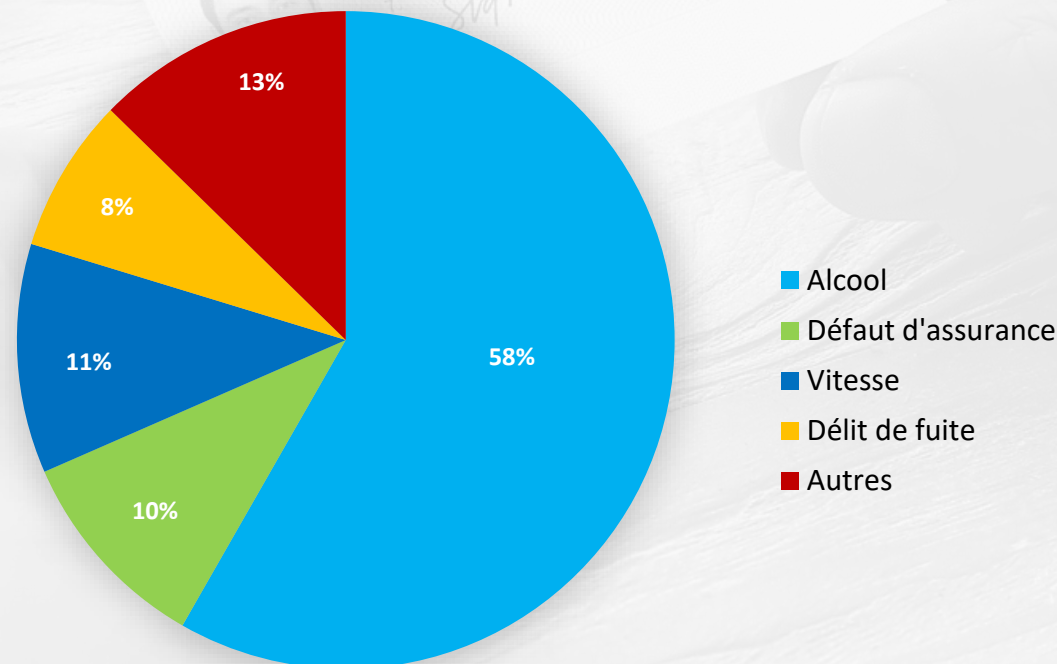
### Exemple d'infractions :

- Homicide involontaire > 6 points
- Ivresse au volant ( $\geq 1,2 \text{ ‰}$ ) > 6 points
- Coups et blessures involontaires > 4 points
- Ivresse au volant ( $\geq 0,8 \text{ ‰}$  et  $< 1,2 \text{ ‰}$ ) > 4 points



## Barème des infractions – premier bilan

- Premier bilan de la période du 1er novembre 2002 au 31 décembre 2003
- 32.800 points retirés du capital de points de 15.793 conducteurs

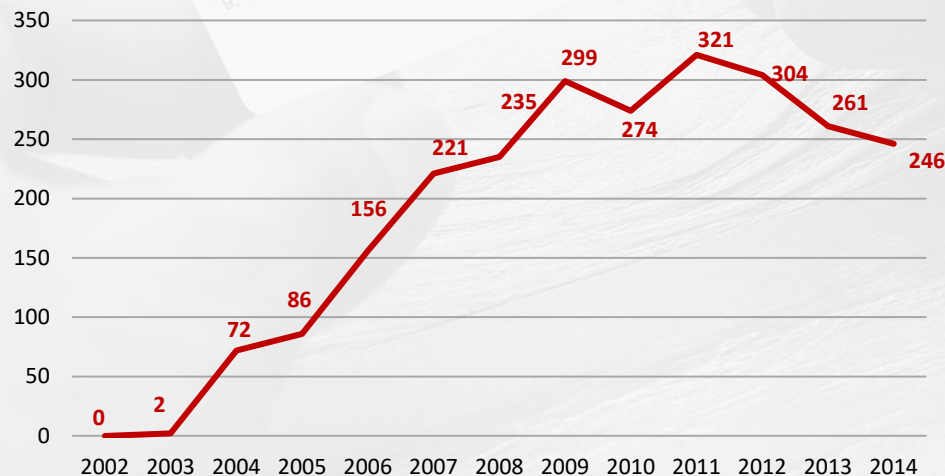




## Barème des infractions – deuxième bilan

- Entre le 1er novembre 2002 et le 31 décembre 2014
- 178.856 personnes se sont vues retirer un total de 594.659 points
- Droit de conduire de 2477 conducteurs a été suspendu

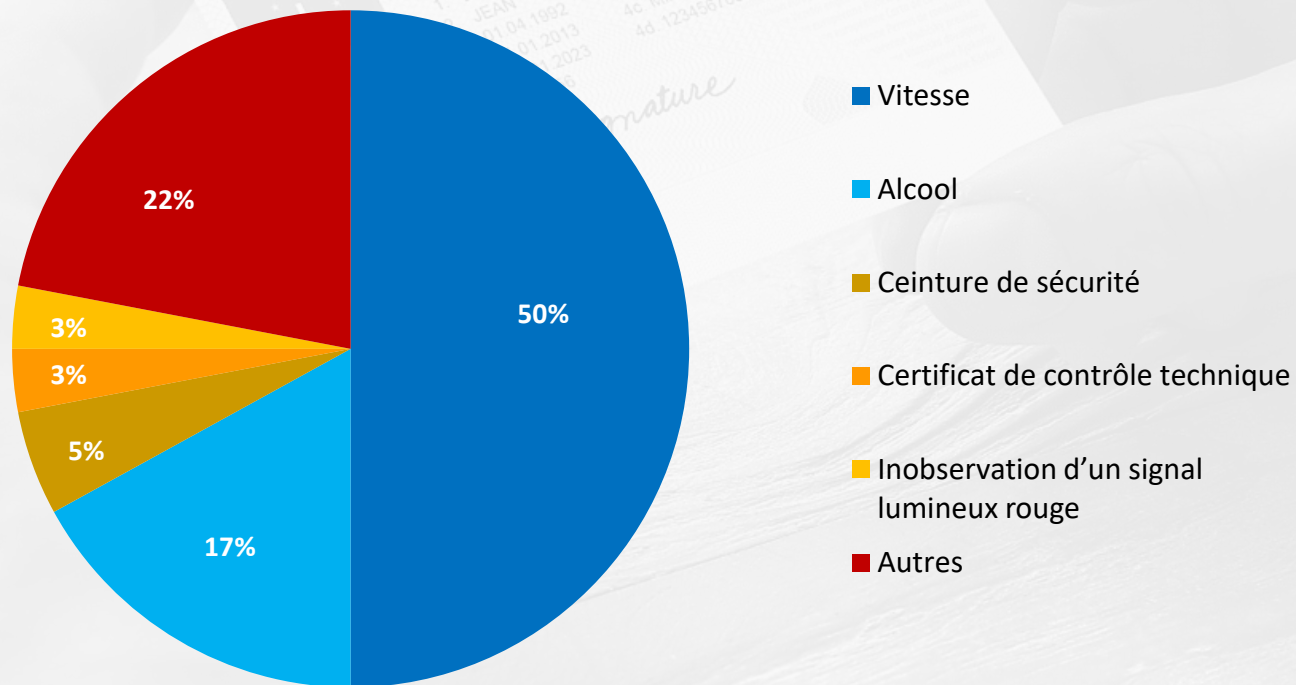
Suspensions du droit de conduire





## Barème des infractions – deuxième bilan

Points déduits entre 2008-2015







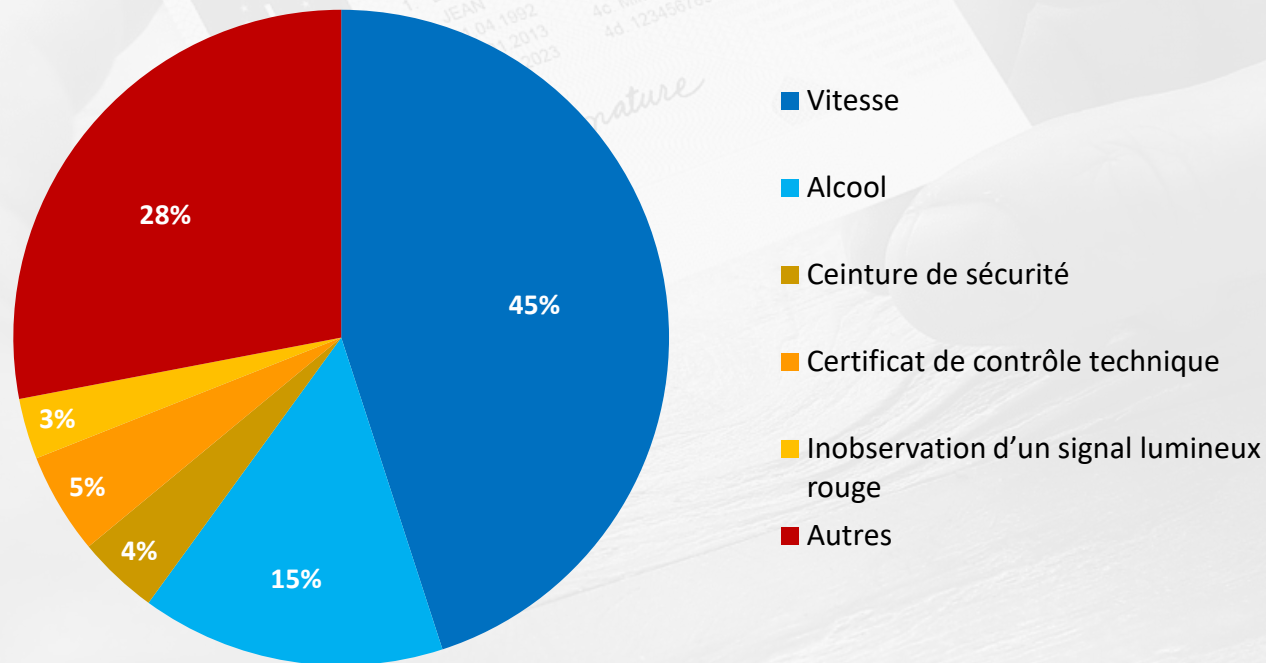
## Reforme 2015

- Comportement plus dangereux constaté sur les routes
- Révision du barème des infractions
- L'accent mis sur infractions liées aux accidents graves et mortels
- Nouveau barème des infractions entré en vigueur le 1er juin 2015
- Perte de plus de points pour infractions liées à l'alcool, vitesse et drogues
- 4 nouvelles infractions ont été ajoutées
- Barème actuellement toujours en vigueur



## Bilan après la réforme de 2015

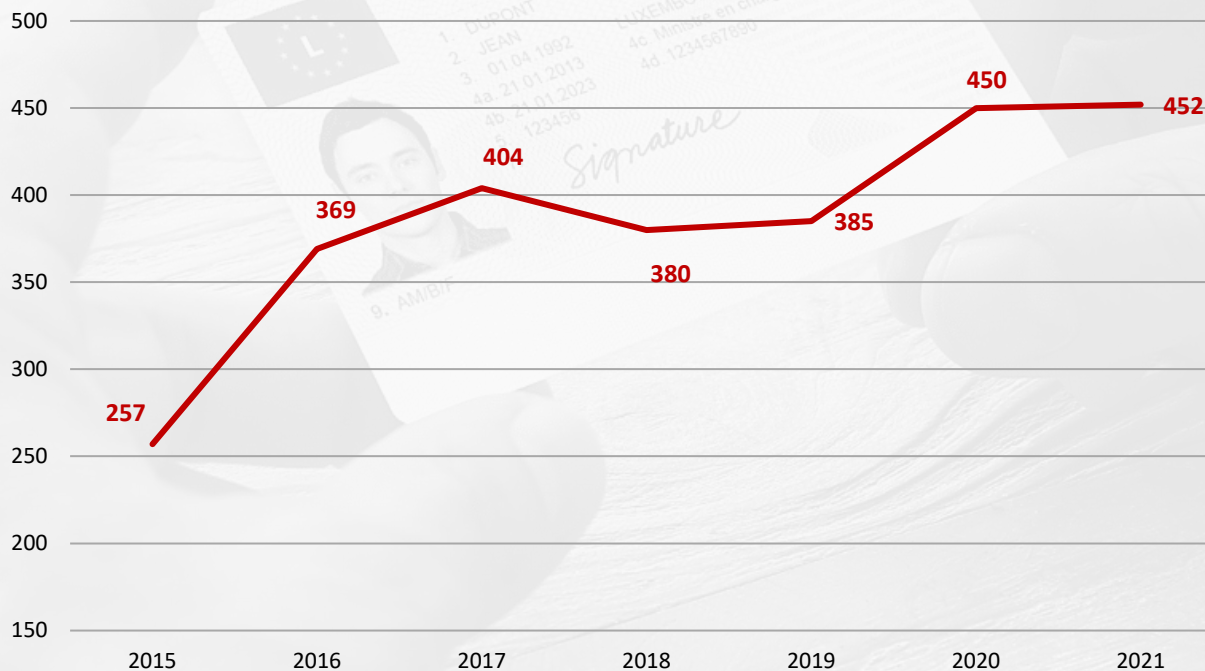
### Points déduits entre 2016-2021





## Suspensions depuis la réforme de 2015

Suspensions du droit de conduire 2015-2021





## Evolution future

- Bilan des accidents > de plus en plus le problème de la distraction

### ***Equipement téléphonique au volant***

- > perte de 4 points au lieu de 2 points
- > avertissement taxé de 250 euros au lieu de 145 euros

### ***Le chargement non sécurisé***

- > perte de 2 points au lieu de 0

Projet de loi déposé et procédure législative entamée mi 2022





**Merci pour votre attention !**

